



Commune de BEYCHAC ET CAILLEAU

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE

du projet de révision n°2 du plan local d'urbanisme (PLU) de la Commune de BEYCHAC et CAILLEAU

et

de la suppression de la Servitude d'Utilité Publique AC1 de l'église Saint-Jean Baptiste de CAMEYRAC sur le territoire de la commune de BEYCHAC et CAILLEAU

Par arrêté n°2024-46 en date du 23 mai 2024 le Maire de BEYCHAC ET CAILLEAU a ordonné l'ouverture de l'enquête publique conjointe relative au projet de révision de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de BEYCHAC et CAILLEAU et de la suppression de la Servitude d'Utilité Publique AC1 de l'église Saint-Jean Baptiste de CAMEYRAC sur le territoire de la Commune de BEYCHAC et CAILLEAU afin de permettre au public de consulter les dossiers complets, de s'informer et/ou de déposer ses observations et propositions.

L'enquête publique conjointe se déroulera en mairie du **mardi 18 juin 2024 (ouverture à 8h00) au 17 juillet 2024 inclus (clôture à 17h30)**, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (soit 30 jours consécutifs).

Les dossiers soumis à enquête publique conjointe comprennent notamment :

- le projet de révision n°2 du PLU arrêté par Conseil Municipal, les avis émis par les différentes entités consultées, l'avis de l'Autorité Environnementale, le mémoire en réponse de la Commune et le bilan de la concertation préalable.

- le dossier de suppression de la servitude d'utilité publique AC1.

A cet effet, **M. Joseph PICO**, officier de l'armée de terre à la retraite, a été désigné par le président du tribunal administratif de BORDEAUX comme commissaire enquêteur titulaire et **M. Walter ACCHIARDI** comme commissaire enquêteur suppléant. Le siège de l'enquête publique conjointe est fixé à la mairie de BEYCHAC et CAILLEAU au 1 route de la mairie 33750 BEYCHAC et CAILLEAU. La mairie, représentée par le Maire M. Philippe GARRIGUE et son conseil municipal, est l'autorité responsable du projet de révision n°2 du PLU de BEYCHAC et CAILLEAU, et du projet de suppression de la servitude d'utilité publique AC1 auprès de laquelle des informations peuvent être demandées à l'adresse, jours et horaires d'ouverture habituels de la mairie. Modalités de mise à disposition des dossiers au public pour consultation et présentation d'éventuelles observations

Les dossiers d'enquête publique conjointe en format papier ainsi que deux registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés préalablement à l'ouverture de l'enquête publique conjointe par le commissaire-enquêteur, seront mis à la disposition du public et consultables dans les locaux de la Mairie de BEYCHAC ET CAILLEAU au 1 route de la mairie durant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture au public, à savoir :

- Mardi, mercredi et jeudi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 ;

- Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.

Un accès gratuit au dossier sera également garanti sur un poste informatique accessible durant toute la durée de l'enquête à la Médiathèque de BEYCHAC ET CAILLEAU, au 3 route de la Mairie 33750 BEYCHAC et CAILLEAU aux jours et heures suivants : mardi de 14h00 à 18h00 ; mercredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30 ; vendredi de 14h00 à 17h00 et le samedi de 10h00 à 16h30. Les dossiers seront également consultables en ligne pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la Commune à l'adresse suivante :

<https://www.beychac-cailleau.fr/cadre-de-vie/urbanisme/plan-local-durbanisme/>

Les dossiers d'enquête publique conjointe sont communicables à toute personne à sa demande et à sa charge en impression papier.

Chacun pourra ainsi prendre connaissance des dossiers de révision n°2 du PLU et de suppression de la servitude d'utilité publique AC1 et adresser ses observations et propositions, lesquelles seront consignées :

- Par écrit dans le registre d'enquête accessible en mairie de BEYCHAC et CAILLEAU au lieu, jours et horaires mentionnés ci-dessus.

- Par courrier adressé à Monsieur le Commissaire-Enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de BEYCHAC ET CAILLEAU, 1 route de la Mairie 33750 BEYCHAC ET CAILLEAU

- Par courrier électronique adressé à Monsieur le Commissaire-Enquêteur avec pour objet « Révision du PLU » à l'adresse e-mail suivante : urbanisme@beychac-cailleau.fr

- Par oral ou par écrit lors des permanences tenues par Monsieur le Commissaire-Enquêteur au siège de l'enquête publique, aux jours et horaires d'ouverture habituels de la mairie :

- **Mardi 18 juin 2024 de 09h00 à 12 heures ;**
- **Samedi 22 juin 2024 de 09h00 à 12 heures ;**
- **Vendredi 28 juin 2024 de 14h00 à 17 heures ;**
- **Jeudi 4 juillet 2024 de 09h00 à 12 heures ;**
- **Mercredi 17 juillet de 14h00 à 17 heures.**

Les observations, y compris celles déposées par courrier électronique, seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais. Les observations et propositions transmises par voie électronique sont accessibles sur le site internet de la Commune : <https://www.beychac-cailleau.fr/cadre-de-vie/urbanisme/plan-local-durbanisme/>

Ces observations du public sont consultables et communicables à la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.